



Réunion du Conseil municipal du 12 avril 2021

Présents : Thierry BOURY, Didier TABARY, Philippe HELIN Elodie SAVARY, Michaël BRUDER, Ludovic DINCQ, Christine ERADES, Jean Louis DELIGNY, Jean Louis HOT, Marie Jeanne SIMON, Frédéric TABAT, Michel THOREZ, Michel VENUTI

Absents ayant donné pouvoir: Renaude HELIN, pouvoir à T. BOURY - Christophe OLIVIER, pouvoir à M. BRUDER.

Secrétaire de séance : Elodie SAVARY

1. Appel nominal - Désignation d'un secrétaire de séance (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales)

2. Approbation du Conseil Municipal du 19 mars 2021

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2021.

3. Ecole – Devis pour le remplacement du serveur Quartz, installation et paramétrage sur site de ce mini-serveur et Coffret de rangement - recharge pour les ordinateurs portables AVER X12

Le devis réceptionné de l'établissement I-TECH pour le remplacement du serveur QUARTZ est présenté aux membres du Conseil municipal. Le devis s'élève à 1999.08 euros HT soit 2398.90 euros TTC. Le devis reprend également l'installation et le paramétrage sur site de ce mini-serveur, le coffret de rangement et de recharge pour les ordinateurs portables de l'école élémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le devis présenté ci-dessus.

4. Ecole – Demande d'une subvention pour l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Cet appel à projets vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 & 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels : l'**équipement** des écoles d'un socle numérique de base, les **services et ressources numériques**, et l'**accompagnement** à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Trois classes de l'école YVES DUTEIL entrent dans ce dispositif. La condition pour obtenir la subvention est que les achats doivent s'élever au minimum à 3500 euros d'achat par classe. Pour les trois classes, le montant des achats s'élèverait à 10 500 euros avec une subvention s'élevant à 70 % soit 7350 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le lancement de la demande de subvention pour l'appel à projets pour un socle numérique.

5. Budget – Attribution des subventions communales aux associations année 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le travail effectué par la commission des associations et du budget sur l'attribution des subventions pour l'année 2021.

La proposition faite par la commission s'élève à un montant total 17502 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité (abstention d'un Conseiller Municipal selon la charte de l'élu local), les attributions de subventions communales aux associations telles quelles ont été présentées.

6. Budget – Information sur l'emprunt pour le financement des travaux des rues de Quièry et des Jardins

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il sera nécessaire de recourir à un prêt afin de financer les travaux des rues de Quièry et des Jardins. Ce prêt s'explique sur le retard de versement des aides et subventions mais aussi du retard pris par le Département sur l'appel d'offres pour les travaux de chaussée. Les travaux pourraient s'achever en début d'année prochaine. Ceci décalera, de nouveau, les versements des aides.

Notre Commune dispose de près de 95 % des fonds nécessaires pour ces travaux. Cependant, en cas de nécessité, la Municipalité ne pourra pas affronter un imprévu sur ses bâtiments communaux à moyen terme. Cette décision s'appuie, également, suite à la sollicitation du Trésor Public.

M. HELIN Philippe, adjoint aux finances, explique que 5 banques ont été contactées. Différentes estimations ont été réalisées pour des emprunts s'élevant de 300 000 à 500 000 euros sur des durées de 15 à 20 ans. La Banque Postale propose la meilleure offre pour un emprunt de 300 000 euros sur 15 ans (taux fixe 0.75%), coût total du crédit 17.421 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le recours à l'emprunt auprès de la Banque Postale pour un montant de 300 000 euros sur 15 ans pour le financement des travaux des rues de Quièry et des jardins.

7. Budget - Vote des budgets 2021

A) Taux de fiscalité - taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il est utile de délibérer de nouveau concernant le taux de fiscalité de la taxe foncière sur les propriétés bâties puisque par courrier du 29.03.2021, le préfet en fait part à l'ensemble des Maires. Il s'agit ici d'intégrer le taux de la taxe départementale 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le taux de 41.28 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 75,92 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

B) Subvention Projet de travaux de reprise de la couche de roulement sur la rue des Jardins.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de travaux de reprise de la couche de roulement sur la rue des Jardins. La dépense prévisionnelle de ces travaux s'élève à 16 904,52 € HT. Il propose au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention de 50 % au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à établir le dossier de demande de subvention.

C) budget 2021

Monsieur HELIN propose aux membres du conseil municipal de voter le budget prévisionnel ci-après :

| | Dépenses | recettes |
|---------------------------|--------------------|---|
| Section de fonctionnement | 1.247.941,34 euros | 555.592 euros + report 692.349,34 euros |
| Section d'investissement | 2.120.080,56 euros | 1.540.318,94 euros + report 579.761,62 euros |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget prévisionnel tel qu'il a été présenté.

C'est avec un immense plaisir que le Conseil Municipal informe l'ensemble des habitants qu'un projet de vidéo-surveillance est intégré dans ce budget. Un système évolutif sur base informatique débutera avec l'installation de 4 caméras dans le centre-bourg dès 2021.

8. Urbanisme – délibération sur le transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité

Le Conseil Municipal doit à nouveau délibérer sur le transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité. Suite à la loi 2000-1379 du 14 novembre 2020 (article 7) relative à la prolongation de l'état sanitaire, la nouvelle échéance pour le transfert de cette compétence est fixée au 1^{er} juillet 2021. Le conseil municipal doit délibérer dans les trois mois précédents cette date.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas transférer la compétence PLU à l'intercommunalité.

A) Urbanisme – Présentation des pièces règlementaires du PLU

Plusieurs réunions de la commission urbanisme ont eu lieu depuis l'automne dernier en interne et en présence de Mr ROUX du cabinet AUDICE.

Les documents sont présentés aux membres du Conseil municipal à savoir : le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le règlement graphique et écrit, les annexes.

B) Urbanisme – Délibération pour l'arrêt de projet

A l'analyse des modalités de concertation mises en place, les élus tirent un bilan positif de la concertation puisqu'aucune requête n'a été formulée. Ils considèrent le projet comme étant partagé avec l'ensemble des acteurs et respectant les engagements pris lors du lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Les élus s'accordent à remercier la Commission d'Urbanisme qui a relevé le défi de créer un PLU en moins d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'arrêter le projet PLU d'ESQUERCHIN tel qu'il a été présenté, de soumettre pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

C) Urbanisme – Délibération à prendre pour appliquer la nouvelle partie règlementaire

Le Maire souligne l'intérêt pour la Commune d'appliquer au Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration, l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 relatif au contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme. En effet, les modifications réglementaires apportées au Code de l'urbanisme permettent de préciser et d'affirmer le lien entre le projet du territoire, la règle et sa justification. Ces articles, transposés au sein du Plan Local d'Urbanisme offrent des objectifs structurants auxquels doit répondre le document d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer au Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration prescrite sur le fondement du I de l'article L. 123-13, l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme.

9. Courrier d'un habitant pour la pose d'un miroir au croisement des rues Marcel LEROY et du Cheminot

La demande est transmise à la commission des travaux pour une étude des priorités et de la réponse à apporter.

10. Tour de service pour les élections départementales et régionales des 13 et 20 juin 2021

Compte tenu de la crise sanitaire, M. le Maire a demandé à M. le Préfet des Hauts-de-France le transfert des bureaux de vote en salle des fêtes. Le premier tour aura lieu le 20 juin 2021 et le second tour le 27 juin. Un appel à volontaires sera effectué sur les réseaux sociaux pour combler les places vacantes pour la tenue des bureaux de vote.

*Pour le Conseil Municipal, Le Maire
BOURY Thierry*

*Prenez soin de vous
et de vos proches
Bien à vous,*

